



Instruments apparentés

Le but de ce document est de répondre à la question si, avec le diplôme d'un instrument, on peut enseigner un instrument apparenté. Sont indiqués les instruments pouvant être enseignés jusqu'à la fin du niveau secondaire. La Commission pédagogique préconise de traiter séparément deux listes d'instruments, une pour le classique et le baroque, et une pour le jazz et les musiques actuelles. Elle estime que si donner ouverture, créer des ponts entre ces différents styles, ne peut être que positif, il est indispensable dans le cadre d'un cursus baroque ou jazz, d'avoir des enseignants spécialisés, donc diplômés dans ces domaines.

	Titre reconnu	seulement --> fin secondaire	oui pour tout le cursus
Classique	Violon	Alto	
	Alto	Violon	
	Violoncelle		
	Contrebasse		
	Flûte à bec		
	Flûte traversière		
	Hautbois		
	Basson		
	Clarinette		
	Saxophone		
	Trompette	Alto Mib, Baryton/Euphonium	Cornet/Bugle
	Cor		
	Trombone	Baryton/Euphonium, Tuba	
	Tuba		Alto Mib, Baryton/Euphonium
	Piano		
	Orgue		
	Clavecin		
	Harpe		
	Guitare		
	Percussion	Batterie	
Batterie			
Tambour			
Chant classique			
Chant comédie musicale			
A ce jour, seuls les instruments suivants sont enseignés avec un cursus ou une option spécifique baroque ou jazz et musique actuelles dans les écoles de la FEM. Si d'autres instruments devaient être introduits, ils seraient rajoutés à la liste.			
Baroque	Violon baroque		
	Violoncelle baroque		
	Viole de gambe		
	Traverso		
	Hautbois baroque		
	Basson baroque		
	Trompette baroque		
Luth			
Jazz et musiques actuelles	Violon		
	Contrebasse		
	Harmonica		
	Flûte traversière		
	Clarinette		
	Saxophone		
	Trompette		Cornet/Bugle
	Trombone		
	Piano		Synthétiseur
	Guitare		Guitare électrique, acoustique, semi-acoustique
	Guitare basse		
	Vibraphone		Marimba
Batterie			
Chant jazz et musiques actuelles			